



SOCIÉTÉ  
DE LÉGISLATION  
COMPARÉE

Section « Droit de l'insolvabilité »

## ***Une application pratique du droit comparé : la Directive Insolvabilité***

**Judi 7 mars, de 17h à 19h**

**Société de législation comparée, Amphithéâtre, 1<sup>er</sup> étage**  
28 rue Saint-Guillaume  
75007 Paris

**Inscription obligatoire dans la limite des places disponibles  
avant le 6 mars auprès de :** [emmanuelle.bouvier@legiscompare.com](mailto:emmanuelle.bouvier@legiscompare.com)

La participation à ce colloque est gratuite

Merci de vous munir d'une pièce d'identité.

Conférence validée au titre de la formation continue des avocats.

*Le Parlement européen est sur le point d'adopter une directive d'harmonisation consacrée à la prévention des difficultés et au droit de l'insolvabilité.*

*Cette directive consacre des bonnes pratiques diverses et intègre des lois nationales en matière de prévention et de traitement des situations d'insolvabilité.*

*Elle s'inspire du droit français pour les mécanismes de renégociation amiable des dettes, des droits anglais et allemand avec la création de classes de créanciers et des droits américain et anglais pour l'effacement des dettes des entrepreneurs individuels.*

*Le législateur français a d'ores et déjà, par le projet de loi Pacte, décidé d'habiliter le gouvernement à adapter le Code de commerce par voie d'ordonnance, pour tenir compte de cette directive.*

*La directive sera présentée par deux intervenants :*

***M. Reinhard Dammann***, avocat à la Cour et professeur associé à Sciences Po Paris

et ***M. Jean-Luc Vallens***, magistrat honoraire et ancien professeur associé à l'Université de Strasbourg.

*Tous deux sont experts auprès de la Commission européenne.*